Manitoba commission des
finances des écoles publiques

Rapport Annuel
2002-2003

Manitoba

BUREAU DU MINISTRE
ÉDUCATION ET JEUNESSE

Bureau 168
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
CANADA

Son Honneur Peter M. Liba, C.M., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

Je présente à Votre Honneur le rapport annuel de la Commission des finances des écoles publiques pour l'exercice stet le 30 juin 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre,

Peter Bjornson

Manitoba Éducation et Formation professionnelle

Commission des finances des écoles publiques

1181, avenue Portage, bureau 506
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3G 0T3
Télécopieur : (204) 948-2001

Le 17 décembre 2003

L'honorable Peter Bjornson, ministre
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba
Palais législatif, bureau 168
450, Broadway
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur,

Conformément à l'article 13 de la *Loi sur la Commission des finances des écoles publiques*, j'ai le plaisir de vous soumettre, au nom de la Commission des finances des écoles publiques, le présent document.

Le présent rapport de la Commission couvre la période de douze mois terminée le 30 juin 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Ben Zaidman
Commission des finances des écoles publiques

Bureau du
Vérificateur général

330, avenue Portage, bureau 500
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0C4

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'Assemblée législative du Manitoba,

Nous avons vérifié le bilan de la Commission des finances des écoles publiques, au 30 juin 2003, et l'état des recettes et des dépenses et le solde du Fonds d'aide à l'éducation de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers indiquent les coûts du programme d'éducation qui est géré par la Commission des finances des écoles publiques ainsi que le financement de ce programme par le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 30 juin 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Bureau du Vérificateur général

Bureau du Vérificateur général

Winnipeg (Manitoba)
le 14 octobre 2003

104-06389/

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers ci-joints sont la responsabilité de la direction. Ils ont été préparés conformément aux politiques comptables énoncées dans les états financiers. Ces politiques ont été appliquées selon des méthodes semblables à celles de l'exercice précédent. Selon la direction, les états financiers ont été préparés correctement, dans les limites raisonnables de l'importance relative, et la direction a fait preuve de jugement en ce qui concerne les prévisions nécessaires et toutes les autres données disponibles jusqu'au 14 octobre 2003. Les données financières présentées ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

La direction a en place des contrôles comptables internes qui fournissent un degré raisonnable de fiabilité et d'exactitude aux données financières. Ces contrôles permettent également de protéger l'actif de la Commission.

La responsabilité du vérificateur général et de son personnel consiste à exprimer une opinion indépendante et professionnelle sur la conformité des états financiers aux principes comptables indiqués. Le rapport du vérificateur décrit la portée de la vérification et présente l'opinion des vérificateurs.

La Commission a examiné et approuvé les états financiers et le rapport annuel avant de les publier. Après avoir approuvé le contenu du rapport annuel, elle a autorisé sa publication.

Au nom de la direction,

Steve Power

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

Bilan

au 30 juin 2003

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Encaisse	2 043 $	2 312 $
Sommes en dépôt à la Province du Manitoba	145	180
Comptes débiteurs :		
Province du Manitoba	11 479	4 018
Municipalités - taxe d'aide à l'éducation	109 982	120 902
Autres	215	236
Charges payées d'avance	147	-
	124 011 $	**127 648 $**
PASSIF ET FONDS D'AIDE À L'ÉDUCATION		
Aide à l'éducation payable aux divisions scolaires	3 949 $	2 789 $
Intérêts courus	1 339	1 114
Effets à payer sur demande au taux d'intérêt préférentiel, Province du Manitoba	116 122	121 074
Autres comptes à payer	130	120
	121 540	**125 097**
Fonds d'aide à l'éducation	**2 471**	**2 551**
	124 011 $	**127 648 $**

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

État des recettes et des dépenses et solde du Fonds d'aide à l'éducation pour l'exercice terminé le 30 juin 2003

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Recettes :		
Programme de financement des écoles de la Province du Manitoba	625 662 $	600 859 $
Municipalités, taxe d'aide à l'éducation	190 582	203 881
Vente de propriétés d'écoles et recettes diverses	29	3
	816 273	**804 743**
Dépenses :		
Programme d'aide de fonctionnement (note 3)	745 205	735 969
Programme d'aide financière en matière d'immobilisations (note 4)	67 756	64 616
Dépenses administratives et autres (note 5)	3 392	3 447
	816 353	**804 032**
Excédent des recettes par rapport aux dépenses :	**(80)**	**711**
Fonds d'aide à l'éducation		
Solde en début d'exercice	2 551	1 840
Solde en fin d'exercice	**2 471 $**	**2 551 $**

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

État financier des flux de trésorerie

au 30 juin 2003

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) activités de fonctionnement :		
Excédant (déficit) des recettes par rapport aux dépenses de l'exercic	(80) $	711 $
Révisions du fonds de roulement :		
Compte débiteur de la Province du Manitoba	(7 461)	11 685
Compte débiteur de la taxe d'aide à l'éducation	10 920	3 768
Autres comptes débiteurs	21	621
Charges payées d'avance	(147)	-
Aide à l'éducation payable aux divisions scolaires	1 160	(1 476)
Intérêts courus	225	(1 440)
Effets à payer	(4 952)	(14 183)
Autres comptes à payer	10	18
Augmentation (diminution) nette à l'encaisse pour l'exercice	(304)	(296)
Encaisse - Début de l'exercice	2 492	2 788
Encaisse - Fin de l'exercice	**2 188 $**	**2 492 $**
Comprend les postes budgétaires suivants :		
Encaisse	2 043 $	2 312 $
Fonds en dépôts à la Province du Manitoba	145	180
	2 188 $	**2 492 $**

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

Notes afférentes aux états financiers

au 30 juin 2003

1. Nature des activités de la Commission

La Commission des finances des écoles publiques a été créée en avril 1967 en vertu de la *Loi sur la commission des écoles publiques*.

La Commission est responsable de toutes les sommes versées au Fonds d'aide à l'éducation et destinées à financer l'éducation publique au Manitoba. Dans le cadre du Programme d'aide financière en matière d'immobilisations dont elle est chargée, elle procède au calcul et au débours des subventions en capital accordées aux divisions scolaires du Manitoba. En vertu du Programme d'aide de fonctionnement, elle verse également aux divisions scolaires manitobaines des sommes spécifiées par le ministre de l'Éducation et de la Jeunesse.

Le Fonds d'aide à l'éducation est régi par la *Loi sur les écoles publiques* et ses règlements d'application.

2. Principales conventions comptables

(a) La Commission gère ses comptes conformément aux principes comptables du Canada généralement reconnus.

(b) La taxe d'aide à l'éducation est levée chaque année civile sur les municipalités. La Commission a affecté 40 % de la taxe perçue en 2002 à la période de juillet à décembre et 60 % de la somme perçue en 2003 à la période de janvier à juin.

(c) Pour que la préparation des états financiers soit conforme aux principes comptables du Canada généralement reconnus, les responsables doivent faire des estimations et des prévisions qui influent sur les montants de l'actif et du passif sur les déclarations et divulguer les éléments d'actif et du passif éventuels à la date où les états financiers sont publiés. Les prévisions et les estimations ont également une influence sur le montant des recettes et des dépenses déclaré au cours de la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer des montants estimés.

(d) Les instruments financiers de la Commission sont l'encaisse, les investissements à court terme, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les charges à payer et les effets à payer. Sauf indication contraire, la direction estime que ces instruments financiers n'exposent pas la Commission à des risques en matière d'intérêt, de cours de change ou de crédit. La juste valeur marchande de ces instruments financiers est à peu près semblable à celle de leur valeur comptable.

Notes afférentes aux états financiers

au 30 juin 2003

3. Programme d'aide de fonctionnement

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Aide à l'enseignement	306 646 $	377 457 $
Aide pour faible densité	12 066	-
Matériel scolaire	8 787	8 849
Technologie de l'information	7 030	7 079
Services de bibliothèque	15 719	15 769
Services à l'enfance en difficulté - Niveau I	45 694	44 745
Orientation et consultation	9 357	9 307
Perfectionnement professionnel	5 887	5 702
Aide pour l'occupation	78 130	77 811
Transport	37 830	38 025
Élèves en pension	859	861
Services à l'enfance en difficulté	61 286	57 935
Études technologiques (professionnelles)	7 490	7 553
Programme de English as a Second Language	2 646	2 518
Programme favorisant la réussite scolaire chez les élèves autochtones	5 648	5 528
Langues ancestrales	220	239
Programmes d'études françaises et enseignement en français	5 673	5 657
Élèves à risques	12 096	12 209
Petites écoles	1 898	1 907
Augmentation du nombre d'inscriptions	1 619	1 399
Indemnité d'éloignement	5 176	2 852
Intervention précoce en matière de comportement	1 976	2 000
Initiative pour le développement du jeune enfant	541	559
Dépistage précoce	249	249
Intervention précoce en matière d'alphabétisation	5 641	5 689
Programme d'accueil	338	330
Aide de péréquation	102 671	41 583
Journées de fermeture d'école	-	(6)
Rajustement de l'aide aux divisions scolaires en fonction des dépenses réelles des années antérieures	(81)	47
Divers (Pipeline)	(87)	(84)
Matériel professionnel de remplacement	2 200	2 200
	745 205 $	**735 969 $**

4. Programme d'aide financière en matière d'immobilisations

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Service de la dette	62 668 $	59 326 $
Autres projets d'immobilisations	5 088	5 290
	67 756 $	**64 616 $**

Au 30 juin 2003, la dette approuvée des divisions scolaires s'élevait à 439 374 952 $ (421 584 031 $ en 2002). Toutefois, la Commission ne s'est pas engagée légalement à rembourser cette dette à longue échéance qui, par conséquent, n'est pas mentionnée dans les états financiers.

Au cours de l'exercice, les divisions scolaires ont perçu 44 554 800 $ de plus pour financer leurs projets d'immobilisations (50 055 000 $ en 2002). À cet effet, elles ont émis des débentures qui ont été acquises par le ministre des Finances.

5. Dépenses administratives et autres

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Administration de la Commission :		
Salaires du personnel	623 $	618 $
Convention de services	169	169
Services professionnels	120	60
Indemnités des membres de la Commission	77	84
Réunions et déplacements	51	44
Gestion de bureau électronique	43	40
Loyer	36	36
Imprimerie, papeterie, frais postaux et fournitures de bureau	34	35
Téléphone et télécopieur	12	11
Ordinateurs, logiciels et accessoires	5	13
Dépenses administratives totales de la Commission	**1 170**	**1 110**
Intérêt sur les effets payables à la Province du Manitoba	**2 222**	**2 337**
	3 392 $	**3 447 $**

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

Notes afférentes aux états financiers

au 30 juin 2003

6. Engagements

Au 30 juin 2003, la Commission avait des engagements totalisant 1 259 096 $ (998 895 $ en 2002). Au 30 juin 2003, la somme de 1 259 096 $ (998 895 $ en 2002) devait provenir du Fonds d'aide à l'éducation.

7. Opérations entre entités apparentées

La Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés de la Couronne créés par la Province du Manitoba. Elle réalise des opérations avec ces entités dans le cadre normal de ses activités.

8. Coûts des pensions et obligations

Les employés de la Commission peuvent être membres du Régime de retraite de la fonction publique géré par la Province. Le passif découlant du régime de retraite des employés de la Commission est compris dans celui de la Caisse de retraite de la fonction publique. Par conséquent, il n'est fait aucune mention dans les états financiers de la participation de la Commission et de ses employés à ce régime de retraite.

9. Données comparatives

On a reclassé certains chiffres des états financiers de l'année précédente afin qu'il y ait uniformité avec la présentation de l'année courante.

Includes 10% post-consumer waste